

# Le Stalexique

## **MAI ET JUIN.2020**

**Volume 34 - No. 2** 

(Informations en date du 1er juin 2020)
\*veuillez prendre note que comme la situation évolue rapidement, certaines informations contenues dans ce journal pourraient ne plus être à jour.
Suivez nous sur Facebook pour les mises à jour en temps réel.



#### Dans ce numéro :

| Mot du maire                   | 2  |
|--------------------------------|----|
| Information municipale         | 3  |
| Extrait des procès-<br>verbaux | 8  |
| Place aux organismes           | 14 |
| Coordonnées                    | 16 |

La situation actuelle en lien avec la COVID-19 évolue rapidement. Dans ce numéro, vous trouverez plusieurs informations sur les nouvelles mesures mises en place pour assurer la sécurité de tous en lien avec le déconfinement et la saison estivale à venir. Veuillez toutefois noter que comme la situation peut changer rapidement, si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone ou à nous suivre sur Facebook ou notre site Web. Nous sommes sur la bonne voie!

## **MOT DU MAIRE**

Concitoyens, Concitoyennes,



Après un hiver rigoureux et assez mouvementé avec la pandémie actuelle, l'arrivée du printemps marque le début d'un renouveau avec la chaleur et le déconfinement graduel de la population. Comme chaque année, la fonte des neiges tant souhaitée risque toutefois de dévoiler des surprises indésirables: déchets, papiers, bouteilles vides, branches et autres détritus. Afin de préserver un village propre et agréable à vivre, nous comptons sur chacun de vous afin de procéder à un nettoyage printanier de son terrain. De plus, faisant maintenant partie de la grande famille des *Fleurons du Québec*, nous invitons tous les citoyens à fleurir leur maison. Sachez que du côté municipal, dix nouveaux bacs à fleurs seront installés au village. Soyons fiers de notre village et mettons tous la main à la pâte pour l'embellir!

Aussi, dans les semaines à venir, nos employés municipaux effectueront des manœuvres visant à nettoyer les rues et trottoirs, dernières traces laissées l'hiver qui a tardé à partir! Nos employés mettront aussi en place différentes affiches et adapteront certaines infrastructures et services offerts afin de répondre aux normes de la santé publique. Merci de votre habituelle collaboration afin de respecter ces nouvelles directives.

Au niveau des loisirs et de la culture, l'été à venir sera un été très différent des dernières années. Comme vous le savez déjà, nous avons dû annuler tous les rassemblements prévus au cœur de notre magnifique village. Ces moments de rassemblement culturels et familiaux où nous avions l'habitude de nous retrouver pour festoyer, converser et profiter de la saison estivale feront malheureusement une pause cette année. Toutefois, plusieurs travaux sont prévus afin de bonifier nos différents espaces verts et de loisirs entre autres la bonification du « skatepark » actuel, la création d'un jardin fruitier, l'aménagement d'une zone de mobilité durable.

L'été et les vacances verront tout de même le jour prochainement et nous devrons œuvrer d'originalité et changer nos habitudes. Profitons-en pour revisiter notre belle municipalité, notre région et continuer d'encourager nos commerces locaux qui eux aussi s'adaptent à la situation. Je vous souhaite un été magnifique rempli de moments de joie et de bonheur.

Míchel Bourassa, maire

Votre conseil municipal continue toujours de veiller aux intérêts des citoyens avec rigueur et intégrité!



# Services municipaux

## RÉOUVERTURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS :



Depuis le **LUNDI 25 MAI 2020**, les bureaux administratifs de la municipalité réouvriront progressivement SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT. Les bureaux seront ouverts au public les lundi, mardi et jeudi.

Également, certaines directives seront à respecter lorsque vous vous présenterez sur place dans le but d'assurer votre santé et sécurité et celle de notre personnel. Il sera important de bien lire ces consignes pour respecter, entre autre. le nombre maximum de gens à l'intérieur de l'édifice municipal.

## TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL:

Les séances du conseil municipal se déroule toujours à huis clos pour le moment. Toutefois, sachez que l'ordre du jour est disponible habituellement le vendredi précédent la tenue de la séance.



Questions à adresser au conseil municipal : Si vous avez des guestions à adresser au conseil municipal, nous vous invitons à nous l'acheminer par courriel à info@saint-alexis-des-monts.ca en indiquant que votre question s'adresse aux élus. Le suivi requis par votre demande sera alors effectué.

Visionnement de la séance publique: Également, vous pouvez désormais visionner la séance publique disponible sur notre site web, normalement disponible le lendemain de la séance. Le procès-verbal de la séance est également disponible dans les jours suivants celle-ci.

Rendez-vous au https://www.saint-alexis-des-monts.ca/fr/la-municipalite/seances-du-conseil

## SERVICE DE TAXATION:



Pour le paiement de factures, nous privilégions toujours les transactions en ligne avec les institutions financières ou les paiements par chèque. Si un paiement doit absolument être fait au comptoir d'accueil, les cartes de débit sont alors fortement conseillées.

Veuillez prendre note que désormais, les virements Interac sont également disponibles. Pour Interac utiliser le virement Interac, vous devrez communiquez avec nous au préalable pour connaître la façon de faire selon le type de paiement que vous désirez effectuer (urbanisme, loisirs, etc.).



## AMÉNAGEMENT & URBANISME :



Si vous désirez obtenir des renseignements, procéder à une demande de permis, etc. nous vous invitons à communiquer tout d'abord avec nous par téléphone ou courriel. S'il nous est impossible d'assurer le suivi de cette façon et qu'une rencontre en personne est requise, un rendez-vous sera

alors fixé avec vous. Le formulaire pour les demandes de permis est disponible dans la section « Documents à télécharger »: https://www.saint-alexis-des-monts.ca/fr/services-aux-citoyens/urbanisme-etenvironnement

Malgré la fermeture des bureaux au public aux autres moments, les employés demeurent disponibles pour vous répondre. N'hésitez donc pas à entrer en contact avec nous par téléphone ou par courriel. Toutes les coordonnées sont disponibles à la toute dernière page du journal.

Prendre note que des modifications pourraient être apportées à n'importe quel moment s'il est jugé requis de le faire. Suivez notre page Facebook pour être au courant en temps réel!

# On fait le grand ménage!

Période d'ouverture : Du 16 mai au 25 octobre 2020



Situé à l'arrière du garage municipal au 606, route 349

Tél: 819-690-6333

| De 8h30 à 16h30  |
|------------------|
| De 8h30 à 12h00  |
| De 13H00 à 16h30 |
| De 8h30 à 12h00  |
| De 13H00 à 16h30 |
| De 8h30 à 12h00  |
| De 13H00 à 16h30 |
| De 8h30 à 12h00  |
| De 13H00 à 16h30 |
| De 8h30 à 12h00  |
| De 13h00 à 16h30 |
| De 8h30 à 16h30  |
|                  |

Avant de vous rendre à l'écocentre, prière de bien vouloir <u>consulter les règles à suivre</u> lors de votre visite <u>ainsi que la liste des matières acceptées et refusées</u> qui se trouve à l'avant-dernière page de votre <u>calendrier municipal</u> ou bien consultez notre <u>site web</u> au www.saint-alexis-des-monts.ca

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de l'écocentre qui se fera un plaisir de vous répondre!

Posez un geste pour notre environnement!

Compte tenu du contexte de la COVID-19, nous demandons à tous de respecter le 2 mètres de distanciation physique et de suivre les directives qui seront données par notre personnel sur place. Respect, patience et courtoisie sont toujours de mise lors de votre visite! Merci de votre collaboration!

# **VENTE DE GARAGE - INTERDICTION JUSQUÀ NOUVEL ORDRE**

Dans le contexte actuel de la pandémie COVID-19, il a été résolu, à la séance du 4 mai 2020, que la municipalité suspend temporairement l'émission des permis de vente de garage et ce, jusqu'à ce que les directives de la santé publique permettent à nouveau la tenue de celles-ci.



# NOUVELLE RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR—RÈGLEMENT #435-2020 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DES LACS ET DES COURS D'EAU



Un règlement a été adopté à la séance du 4 mai 2020. Celui-ci peut être consulté dans son intégralité sur notre site web via l'onglet « Règlements municipaux » au :

https://www.saint-alexis-des-monts.ca/fr/centre-documentaire/c734/reglements-municipaux/page-1

Un dépliant vous sera acheminé sous peu par la poste pour vous expliquer davantage en quoi consiste ce règlement.

Pour toutes questions en lien avec cette nouvelle règlementation, bien vouloir vous adresser au département de l'urbanisme.



# IMPORTANT—PRÉCISIONS SUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous désirons informer la population <u>qu'à compter du 3 juillet 2020</u>, la collecte des ordures ménagères ne sera pas effectué <u>si l'immeuble n'est pas doté d'un bac roulant conforme à la réglementation</u> (poubelle de type rouli-bac de 240 L ou 360 L de couleur noir, gris ou vert) avec prise européenne (voir image ci-dessous)

Ainsi, <u>tout autre contenant</u> (poubelle non conforme, coffre de bois, sac, boîte, etc.) <u>ne sera plus ramassé</u> lors de la collecte des ordures ménagères. Par ailleurs, les coffres de bois qui avaient été installés en bordure de route par la municipalité seront retirés progressivement d'ici cette date.

De plus, <u>aucun ramassage</u> ne sera effectué pour les <u>objets en surplus qui seront déposés à l'extérieur du bac</u>.

## Format de 240 L ou 360 L accepté



## **Exemple d'items non conformes**



# Loisirs, sports, culture et communications

**LOISIRS:** Cet été sera un été bien différent des étés passés. Malheureusement, tous les événements à grands rassemblements tels que les Vendredis en folie Desjardins, la fête de la famille, les ventes de garage ont du être annulés. Nous sommes très attristés de la situation. Sachez que nous sommes à regarder pour vous offrir d'autres alternatives. Soyez patients et merci de votre habituelle compréhension.





COMMUNICATIONS: Dans la situation actuelle, les communications son très importantes. La situation évolue rapidement et les directives peuvent changer à tout moment. Pour avoir une mise à jour en temps réel des difféentes nouvelles, nous vous conseillons fortement de vous abonner à notre page Facebook et à consulter régulièrement notre site web. Si vous avez des questions ou des commentaires au niveau des communications, veuillez vous adresser à <a href="mailto:arenaud@saint-alexis-des-monts.ca">arenaud@saint-alexis-des-monts.ca</a> ou au 819-265-2046 #2802.

**BIBLIOTHÈQUE:** Tel qu'autorisé par la Direction de la Santé publique, nous procéderons à la réouverture progressive (phase 1) de notre bibliothèque par un rétablissement sécuritaire des services dans le contexte de cette pandémie. Donc, à compter **de mardi le 2 juin**, nous pourrons prendre vos commandes de livres ou vous suggérer de bonnes lectures en appelant au téléphone:819-265-2046 #2820, par courriel: biblio028@reseaubibliocqlm.qc.ca ou par le Facebook de la Bibliothèque Léopold-Bellemare (vous pourrez laisser vos coordonnées et nous vous rappellerons avec plaisir et dans les meilleurs délais.. Malheureusement le prêt entre bibliothèque n'est pas disponible pour l'instant.



# Loisirs, sports, culture et communications

## PARCS ET ESPACES VERTS:

Veuillez prendre connaissances des différentes informations ci-contre en lien avec les recommandations gouvernementales. Veuillez prendre note que ces informations peuvent évoluer prochainement en lien avec les différentes directives de la santé publique.

Blocs sanitaires: Les blocs sanitaires seront ouverts prochainement. Nous vous demandons toutefois d'utiliser la salle de toilette en cas d'urgence seulement.

Parcs: Il est maintenant possible de circuler dans les parcs et espaces verts tout en respectant la distanciation physique et en évitant les rassemblements. Avec le beau temps qui est au rendezvous, profitez-en pour aller prendre des marches ou vous y arrêter pour profiter de l'air pur!.



Terrasse Exina: Il est possible de faire un petit arrêt à la Terrasse Exina, de s'arrêter pour y pêcher ou de prendre une pause au gazebo. Toutefois, l'accès est conditionnel au respect des règles de distanciation physique. Si l'endroit est trop occupé à votre arrivée, rebroussez chemin et revenez plus tard. Un maximum de 4 personnes est autorisé sous le gazebo.



PARC RIVERAIN SACACOMIE: Exceptionnellement pour cette année, la date d'ouverture officielle pour le débarcadère du parc riverain Sacacomie est le samedi 30 mai. Veuillez noter qu'en raison de la situation actuelle, la plage et les modules de jeux sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez vous rendre au parc riverain pour la mise à l'eau de vos embarcations nautique de même que pour profiter des sports sur l'eau tel le canot, le kayak, la planche à pagaie, la pêche.... La tarification habituelle est en vigueur pour les nonrésidents.

SPORTS: Selon les directives de la santé publique, il n'est pas encore permis de pratiquer des sports de groupes où la distanciation physique est difficile à respecter. En ce sens, l'accès à certaines surfaces de jeux est restreinte. Sachez toutefois que les directives évoluent rapidement, et que nous suivons la situation de près. Depuis le 22 mai, les surfaces de tennis et le skatepark sont ouverts, toutefois, certaines règles supplémentaires s'appliquent. Si vous souhaitez avoir des précisions à ce sujet, communiquez avec le 819-265-2046 poste 2802.

# **EN RÉSUMÉ**



#### **OUVERTS**

(AVEC CERTAINES MESURES)

(JUSQU'À NOUVEL ORDRE)

**FERMÉS** 

Terrain de balle molle pour des joutes sportives

Terrain de soccer pour des joutes sportives

Terrain de basket pour des joutes sportives

Skatepark (parc de planches à roulettes)

Terrains de tennis

**Parcs** 

Modules de jeux

Surface de dekhockey

Pêche

# **CAMP DE JOUR**

En raison de la situation actuelle, le camp de jour de la municipalité doit s'ajuster pour pouvoir vous offrir le service. Voici donc les nouvelles directives pour la saison estivale 2020 :

- ◆ Les places sont limitées. Le camp de jour pourra accueillir seulement <u>20 enfants âgés entre 5 et 12 ans</u>.
- ♦ Seuls les forfaits pour tout l'été sont offerts. Il n'est pas possible d'inscrire votre enfant au camp de jour à la semaine ou pour une journée.
- ◆ Le camp de jour sera ouvert sur <u>4 jours, soit du lundi au jeudi, de 7h à 17h30 pour le forfait avec service de garde et de 8h30 à 16h30 pour le forfait régulier</u>.
- Des mesures d'hygiène supplémentaire seront mises en place.

La JOURNÉE D'INSCRIPTION pour le camp de jour aura lieu JEUDI 4 JUIN DE 12H00 À 18H00. En raison des places limitées, la formule sera « premier arrivé, premier servi ». Vous pouvez remplir le formulaire d'inscription en ligne, MAIS POUR RÉSERVER VOTRE PLACE, VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT CONTACTER LE 819-265-2046 POSTE 2802 LA JOURNÉE DE L'INSCRIPTION ET LAISSER UN MESSAGE EN INDIQUANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Prénom et nom du parent ou tuteur
- Prénom et nom de ou des enfants ainsi que leur âge (entre 5 et 12 ans)
- Numéro de téléphone pour vous joindre afin de confirmer votre inscription

À partir du moment <u>où nous aurons confirmé votre inscription</u>, vous aurez jusqu'au <u>mardi 9 juin</u> pour envoyer votre formulaire d'inscription ainsi que la totalité du paiement. À défaut de quoi, nous devrons malheureusement réattribuer votre place.

Évidemment, les activités que nous avions prévues en début d'année pour vos enfants seront chamboulées en raison de la COVID-19. Nous travaillons actuellement sur un nouveau calendrier d'activités. Heureusement, nous avons une équipe d'animation dévouée qui fera tout en son pouvoir pour que le camp de jour de votre enfant soit aussi passionnant qu'en temps normal, malgré les différentes contraintes auxquelles les jeunes devront faire face!



# Extraits des procès verbaux

Les procès-verbaux de la municipalité sont disponibles dans leur intégralité sur le site web de la municipalité. Rendez-vous au https://www.saint-alexis-des-monts.ca/fr/la-municipalite/seances-du-conseil

## EXTRAITS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

### CESSION DE TERRAIN (ANCIEN CHEMIN) RANG RIVIÈRE-AUX-ÉCORCES

CONSIDÉRANT QU' il y a eu la rénovation cadastrale sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de corriger une situation;

CONSIDÉRANT QUE le tracé du rang de la Rivière-aux-Écorces a changé avec les années;

## EN CONSÉQUENCE :

II est proposé par monsieur Yves Robert, Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau Et unanimement résolu :

- de céder à madame Henriette Lessard, la portion de l'ancien chemin identifié comme le lot 5780 390 partie et montrée au plan préparé par Claude Guévin, arpenteur-géomètre, accompagnant la description technique portant la minute 5311, numéro de dossier # 2016-204;
- que monsieur le maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires concernant la cession du terrain concerné;
- que tous les frais professionnels reliés à cette transaction soient défrayés par madame Henriette Lessard.

# FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE – ÉDITION 2020—FEUX D'ARTIFICE – COMMANDITE

II est unanimement résolu:

- que la municipalité participe à la commandite du feu d'artifice de la 35ième édition du Festival de la Truite Mouchetée, pour un montant de 2 500 \$.

## CADRES DU 150<sup>ième</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE LA PAROISSE - AMÉNAGEMENT D'UN MURALE EXTÉRIEURE SUR LA BÂTISSE SITUÉE AU 31 RUE SAINT-OLIVIER

II est proposé par madame Lorraine L. Lambert,

Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau

Et unanimement résolu:

- d'autoriser la Société aleximontoise d'histoire et de généalogie inc. (SAHG) à réaliser une œuvre murale à l'extérieure du bâtiment, situé au 31, rue Saint-Olivier.

# CADRES DU 150<sup>ième</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE LA PAROISSE PROJET : « MURALES HISTORIQUES DANS LES CADRES DU 150<sup>ième</sup> » PARTICIPATION FINANCIÈRE

II est proposé par Monsieur Yves Robert, Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau Et unanimement résolu :

- d'accorder une aide financière au montant de 5000 \$, à la Société aleximontoise d'histoire et de généalogie inc, fonds provenant des fêtes du 150<sup>jème</sup> anniversaire de la paroisse, concernant le projet d'aménagement de murales historiques à l'extérieur de la bâtisse située au 31 rue Saint-Olivier.

# ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE POUR LES INTERVENTIONS NÉCESSITANT LES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales de la MRC de Maskinongé désirent conclure une entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération, selon les dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra à chaque municipalité participante d'avoir accès à une équipe d'intervention en désincarcération formée et qualifiée, ainsi qu'aux outils requis pour ce type d'opération, et ce, aux coûts établis dans ladite entente;

CONSIDÉRANT QU' un projet d'entente a été élaboré;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, désire adhérer à l'entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est partie à l'entente relative à la tarification des pinces de désincarcération signée le 8 novembre 2006;

#### POUR CES MOTIFS:

II est proposé par monsieur Yves Robert, Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau Et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution :

QUE la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts accepte le projet d'entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération en remplacement de l'entente relative à la tarification des pinces de désincarcération, signée le 8 novembre 2006;

QUE le conseil autorise le maire. M. Michel Bourassa et la directrice générale, Madame Sylvie Clément et/ou le secrétaire -trésorier, M. Gilles Frappier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, ladite entente;

**QUE** la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, informe les autres municipalités parties à l'entente relative à la tarification des pinces de désincarcération, signée le 8 novembre 2006 de son intention d'y mettre fin ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux autres municipalités parties à l'entente relative à la tarification des pinces de désincarcération, signée le 8 novembre 2006;

### CENTRE D'URGENCE 9-1-1 ET CENTRE DE RÉPAR-TITION SECONDAIRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé est responsable de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire ont signé une entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies :

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités du territoire sont dans l'obligation d'aller en appel d'offres, pour le service d'appels d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités ont manifesté le souhait de se regrouper pour demander des soumissions pour ce service;

CONSIDÉRANT QU'au-delà des appels d'urgence 9-1-1, le centre d'appels 9-1-1 devra aussi offrir le service pour les appels dits « secondaires », c'est-à-dire toute communication qui concerne les services incendie du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou 14.3 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) permettent à une municipalité de conclure, avec une autre municipalité, une entente ayant pour objet de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé propose à la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts de procéder, en son nom, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats, pour la répartition téléphonique principale et secondaire 9-1-1;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désire participer à cet appel d'offres regroupé;

#### POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte, Appuyé par madame Lorraine L. Lambert Et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution :

QUE la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, confie à la MRC de Maskinongé le mandat de procéder, en son nom, et avec les autres municipalités intéressées, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats d'une durée de cinq (5) ans, pour les appels 9-1-1 et la répartition principale et secondaire des services incendie;

**QUE** la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, s'engage à suivre les recommandations de la MRC de Maskinongé, suite au processus d'appel d'offres

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé;

# BÂTIMENT DE SERVICE – 30 SAINT-OLIVIER TRAVAUX DE RÉPARATION – INCIDENT DU 1<sup>et</sup> JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QU' il y a eu un automobiliste qui a percuté la structure du bâtiment de service;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à des travaux de réparation;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu estimation du coût des travaux et acceptation de ceux-ci par l'assureur de la municipalité;

Il est proposé pat monsieur Alexis Charbonneau, Appuyé par monsieur Yves Robert Et unanimement résolu :

- que la Cie Construction Patrice Bélair, soit autorisée à procéder aux travaux de réparation au coût de 13 270.41 \$ (taxes incluses), selon l'estimation datée du 19 janvier 2020.

### RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAU-DIÈRE ET DE LE MAURICIE—ADHÉSION 2020

II est proposé par monsieur Alexis Charbonneau, Appuyé par monsieur Pierre Picotte Et unanimement résolu :

- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 2020 au montant de 18 844.02\$, (taxes incluses) du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

### PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINAN-CIÈRE DANS LE CADRE DES PROJETS DU FONDS DES-JARDINS

II est proposé par madame Lorraine L. Lambert, Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau Et unanimement résolu :

- que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Desjardins;
- que monsieur le maire Michel Bourassa et monsieur Danny Grenier, président du Comité des Fêtes du 150ième anniversaire de la municipalité, soient les personnes désignées à représenter la municipalité.

## EXTRAITS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

# DOSSIER: AGRANDISSEMENT DU BÂMENT DE SERVICE / APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE # 3

II est proposé par madame Lorraine L. Lambert, Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau Et unanimement résolu :

- d'approuver et autoriser le paiement du décompte # 3 de la Cie « Les Entreprises Baillargeon et Colombe Inc. » au montant de 45 296.79 \$ (taxes incluses) dans le dossier d'agrandissement du bâtiment de service, situé au 30 Saint-Olivier.

### PROJET DE DÉPLOIEMENT DE TOUR CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ APPUI À LA CIE SOGETEL MOBILITÉ

Considérant que la municipalité souhaite que ses résidants puissent bénéficier d'un service de téléphonie cellulaire fiable;

Considérant que l'entreprise Sogetel Mobilité travaille à un projet de déploiement de tour cellulaire qui améliorerait la couverture cellulaire dans notre municipalité;

Considérant que Sogetel Mobilité se spécialise dans le dépliement de tours cellulaires en milieu rural;

Considérant que Sogetel Mobilité a l'intention de demander des subventions pour son projet de déploiement de tour cellulaire:

Considérant que les gouvernements et le CRTC souhaitent que les pouvoirs municipaux appuient un télécommunicateur privé pour assurer la couverture de leur territoire en téléphonie cellulaire:

## En conséquence :

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau, Appuyé par monsieur Pierre Picotte Et unanimement résolu :

- d'appuyer l'entreprise Sogetel Mobilité dans ses demandes de subventions pour son projet de déploiement de tour cellulaire dans la municipalité. Le présent appui vaut pour tout type de subventions que Sogetel Mobilité pourra obtenir auprès du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, du CRTC ou de toute autre entité subventionnaire

### HYGIÈNE DU MILIEU – EAUX USEÉS ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE REMPLACEMENT

II est proposé par monsieur Pierre Picotte, Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau Et unanimement résolu :

- de procéder à l'achat de 2 pompes sumercibles au montant total de 4 800 \$ (taxes en sus) de la Cie Pompes Industrielles Launier de Trois-Rivières.

#### ADMINISTRATION – INFORMATIQUE <u>MODULE DE RÉDACTION DE DOCUMENTS – D'APPEL</u> <u>D'OFFRES</u>

II est proposé par madame Lorraine L. Lambert, Appuyée par monsieur Pierre Picotte Et unanimement résolu :

- d'autoriser l'achat d'un module de rédaction de documents d'appel d'offres de la Cie ÉDILEX INC., de Laval, pour le montant de 3 400 \$ (taxes en sus);

-La mise à jour, le soutien technique et la formation sont compris dans le prix d'achat.

## EXTRAITS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MARS 2020

#### DOSSIER: GLISSEMENT DE TERRAIN – RUE SAINT-JOSEPH / AUTORISATION POUR TRAVAUX CORREC-TIFS

Considérant qu'il y a lieu d'exécuter des travaux correctifs pour remettre l'enrochement qui a été déplacé lors de la crue des eaux de mai 2019:

Pour le suivi du dossier :

II est proposé par monsieur Alexis Charbonneau, Appuyé par monsieur Yves Robert Et unanimement résolu :

d'autoriser la réalisation des travaux correctifs évalués au montant estimatif de 88 500 \$

## EXTRAITS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2020

## MODIFICATION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNA-LITÉ DÉCRÉTÉS POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLI-CABLE À TOUTE SOMME DUE ENGAGÉE DURANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Considérant que le Règlement 433-2019 intitulé Règlement décrétant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 et fixant les différents taux de taxes foncières et de compensation pour services municipaux pour l'exercice financier 2020 et prévoyant l'adoption du programme triennal d'immobilisations de la municipalité pour les exercices financiers 2020-2021-2022 prévoit que les taux d'intérêt et de pénalités applicables à toutes sommes dues engagées durant l'année financière 2020 à la Municipalité sont respectivement fixé à 9 % et 5 % par année;

Considérant que l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

Considérant la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant les taux d'intérêt et de pénalité applicables à toute créance qui lui est due pour les sommes engagées de l'année financière 2020;

#### En conséquence :

II est proposé par monsieur Jean-Pierre Frappier, Appuyé par monsieur Yves Robert

#### Et unanimement résolu:

que les taux d'intérêt et de pénalités applicables à toutes sommes dues à la Municipalité pour les sommes engagées durant l'année financière 2020 qui demeurent impayées en date du 31 mars 2020 sont tous deux établis à 0 % par année;

que ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 31 mai 2020.

#### EXTRAITS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

### DOSSIER: MADAME HENRIETTE LESSARD

Il est proposé par monsieur Yves Robert Appuyée par monsieur Jean-Pierre Frappier Et unanimement résolu :

Que le Conseil Municipal procède à la fermeture et abolition de la portion de l'ancienne route de la Rivière-aux-Écorces identifiée comme une partie du lot 5780 390 montré au plan préparé par Claude Guévin, arpenteur-géomètre, accompagnant la description technique portant la minute 5311, numéro de dossier # 2016-204.

# DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / ORGANISMES COMMUNAUTAIRES « À BUT NON-LUCRATIF »

II est proposé par Madame Mélanie Lacoursière, Appuyée par Monsieur Pierre Picotte Et unanimement résolu :

- de verser une aide financière représentant un montant égal à leur montant de taxes municipales 2020, concernant leur propriété sur le territoire de la municipalité, aux organismes suivants :
- La Maison de l'Abondance (200 rue Notre-Dame) 654.78 \$
- La Maison de Jeunes « Au bout du monde » (230, rue Notre-Dame) 712.12 \$

# DOSSIER: QUAI SUR LE LAC SAINT-ALEXIS / MANDAT À LA FIRME BC2 POUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCC

Considérant que : la municipalité veut procéder à l'installation d'un quai sur le lac Saint-Alexis Considérant que : ce quai a une superficie supérieure au maximum pouvant être installé sans certificat d'autorisation du ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Considérant que : une étude d'impact doit être réalisée pour faire la demande de certificat d'autorisation.

En conséquence II est proposé par monsieur Jean-Pierre Frappier, appuyé par monsieur Pierre Picotte, et résolu unanimement de mandater la firme BC2 afin qu'elle complète la demande de CA au nom de la municipalité et qu'elle prépare les documents et études nécessaires pour 5500 \$ + taxes applicables + honoraires supplémentaires si applicable tel que compris dans l'offre de service daté du 14 février 2020.

# MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la mise à jour de son plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour est requise pour procéder à des demandes d'aide financière dans le cadre de la TECQ 19-23.

Il est proposé par Monsieur Pierre Picotte, Appuyé par Monsieur Alexis Charbonneau Et unanimement résolu :

- que le conseil municipal de Saint-Alexis-des-Monts, mandate la firme d'ingénieurs-conseils, Pluritec, pour la réalisation de la mise à jour du plan d'intervention.
- Ce mandat sera réalisé pour le montant total de 3 930 \$ (taxes en sus), le tout selon l'offre de service portant le numéro # 35820 datée du 5 mars 2020et signée par M. Marc Sansfaçon, ingénieur.

#### AFEAS ST-ALEXIS-DES-MONTS APPUL À LA PROCLAMATION - « JOURNÉE NATIO-NALE DU TRAVAIL INVISIBLE »

ATTENDU Que l'appui de la municipalité visant à décréter une journée nationale du travail invisible permet de porter à l'attention de la population l'importance du travail invisible et de son partage équitable au sein de la famille et de la société;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière Appuyée par Monsieur Yves Robert Et unanimement résolu :

que le Conseil Municipal de Saint-Alexis-des-Monts, appui l'AFEAS de Saint-Alexis-des-Monts pour décréter officiellement le premier mardi d'avril comme étant la « Journée nationale du travail invisible »

## GLISSEMENT DE TERRAIN – RUE SAINT-JOSEPH TRAVAUX DE PROSPECTION ET TRAVAUX COR-RECTIFS DE STABILISATION DU TALUS

II est proposé par Monsieur Alexis Charbonneau, Appuyée par Monsieur Yves Robert Et unanimement résolu :

- d'approuver le paiement du décompte # 2 (19/03/2020) au montant de 108 349.80 \$ (taxes incluses), à la Cie Bernard Lessard Excavation Inc., dans le dossier des travaux de stabilisation du talus rue Saint-Joseph.

## ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS – ESPACES PU-BLICS ET PARCS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut bénéficier de sommes disponibles dans le cadre du PSPS (Politique de soutien aux projets structurants) de la MRC de Maskinongé à la hauteur de quatre-vingts pourcent (80 %);

Il est proposé par Madame Mélanie Lacoursière, Appuyé par Monsieur Pierre Picotte Et unanimement résolu :

de procéder à l'acquisition de divers équipements pour un montant total estimé à 31 900 \$ tel que défini dans le projet qui fut déposé et accepté par la MRC de Maskinongé.

## EXTRAITS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

## PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUGMENTA-TION DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE le contexte économique actuel dû à la pandémie COVID-19 pourra amener des répercussions sur l'entrée des liquidités;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts ne seront calculés que sur les sommes réellement requises pour couvrir les dépenses autorisées par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du Code Municipal permet à la municipalité de décréter par résolution, des emprunts pour le paiement de dépenses d'administration courante;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Lorraine Lambert, Appuyé par monsieur Yves Robert, Et unanimement résolu :

 que la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts présente une demande d'augmentation de sa marge de crédit actuel d'un montant de cinq cent mille dollars (500 000 \$) ce qui portera le total de la marge de crédit à un maximum d'un million de dollars (1 000 000 \$) auprès de la Caisse Populaire de Saint-Alexis-des-Monts;

que Messieurs le maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents nécessaires.

#### SERVICE INCENDIE LETTRAGE D'UN VÉHICULE DU SERVICE INCENDIE (UNITÉ D'URGENCE)

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte, Appuyée par monsieur Yves Robert Et unanimement résolu :

de mandater l'entreprise Graphitech à réaliser le lettrage du véhicule au montant estimatif de 3 670 \$ + taxes tel que décrit dans la soumission daté du 17 mars 2020.

# RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL RECTIFICATION AU TRACÉ DES RUES FAFARD ET CHEMIN-DU-LAC-MON-LOISIR / ACHAT DE TERRAIN

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des travaux de rénovation cadastrale sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer des rectifications afin de rendre conforme les rues Fafard et Chemin-du-Lac-Mon-Loisir en y ajoutant des cercles de virages;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau, Appuyé par monsieur Pierre Picotte Et unanimement résolu

que la municipalité achète de M.Roger Jean et Mme Huguette Frappier, les terrains décrit ci-après :

- les terrains portant les numéros de lots 5 854 532 et 5 779 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, Paroisse St-Alexis-des-Monts;
- que cette acquisition soit faite pour un montant global de 2 00 \$;
- -que tous les frais d'honoraires professionnels reliés à ce dossier soient défrayés par la Municipalité;
- que le notaire Me Charles Tumer soit mandaté pour la préparation de tous les documents nécessaires à la transaction;
- que monsieur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents requis à la transaction.

# <u>ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM - ADJUDI-</u> <u>CATION DU CONTRAT</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a eu appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE (4) soumissions ont été reçues

EN CONSÉQUENCE :

II est proposé par monsieur Yves Robert, Appuyé par madame Mélanie Lacoursière, Et unanimement résolu:

- d'octroyer le contrat de foumiture et d'épandage de chlorure de calcium dans diverses rues à la Sel Icecat inc. de Trois-Rivières, le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 48 461.97 \$ (taxes incluses).

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE CHARETTE, DE LA PAROISSE DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ ET DE SAINT-PAULIN

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Charette, l'Office municipal de Saint-Alexis-des-Monts, l'Office municipal d'habitation de Saint-Barnabé Nord et l'Office municipal d'habitation de Saint-Paulin ont demandé l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Charette, de la Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, de la Paroisse de Saint-Barnabé, et de Saint-Paulin un projet d'entente de regroupement des quatre offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau Appuyée par monsieur Pierre Picotte Et unanimement résolu : que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Charette, de l'Office municipal de Saint-Alexis-des-Monts, de l'Office municipal de Saint-Barnabé Nord et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paulin, suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

## APPUI AU PROJET « ACCOMPAGNEMENT D'ASSO-CIATIONS RIVERAINES DANS LA CRÉATION DE PLANS DIRECTEURS DE LAC » PAR L'OBVRLY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de l'OBVLRY (Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche) concernant un projet d'accompagnement des associations riveraines dans la création de plans directeurs de lac;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à mobiliser les différents acteurs locaux impliqués dans la protection de l'eau et de l'environnement :

#### EN CONSÉQUENE :

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau, Appuyé par madame Mélanie Lacoursière, Et unanimement résolu :

d'appuyer l'OBVRLY en contribuant au projet en versant un montant de cinq cents dollars (500 \$) de façon non récurrente et également de contribuer en nature au projet par le biais de la participation aux rencontres par un ou des représentants de la municipalité et par le prêt de salle pour une valeur estimée à huit cents dollars (800 \$).



# Service incendie



#### INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT - DANGER D'INCENDIE TRÈS ÉLEVÉ

Les conditions météorologiques printanières très propices à l'éclosion d'incendies se poursuivent encore aujourd'hui, faisant grimper l'indice du danger d'incendie à **TRÈS ÉLEVÉ** sur la majorité du territoire québécois, dont celui de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.



Notez qu'au Québec, il y a eu plus de 230 incendies depuis le début du printemps et que plus de 50% de ceux-ci sont causés par des feux faits à ciel ouvert. Soyez vigilant et merci de respecter l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert afin de soutenir vos pompiers. En cette période spéciale de pandémie, il est aussi à noter que le Service Incendie ne peut plus émettre de permis pour les feux à ciel ouverts. Optez plutôt pour l'Écocentre pour aller porter vos résidus vert, branches...

Prenez note que <u>les feux allumés dans des foyers munis de pare-étincelles demeurent permis</u>. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre.

Pour toutes questions concernant le Service incendie, n'hésitez pas à communiquer avec Raymond Beaudoin, directeur du service incendie au 819-996-4039.

# Maison de l'Abondance



La Maison de l'Abondance est là pour vous soutenir pour vos besoins alimentaires chaque semaine. En cette période de crise du Covid-19, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Pour toutes les nouvelles familles ou personnes qui désirent recevoir un dépannage alimentaire livré à votre domicile, vous devez communiquer par téléphone au 819-265-4149 du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Les différentes règles évoluent rapidement en ce contexte de COVID-19, sachez que nous suivons la situation de très près et que dès que possible nous reprendrons nos différents services. Pour connaître les derniers développement, suivez-nous sur notre page Facebook.





## MERCI À LA MICROBRASSERIE NOUVELLE-FRANCE

Dernièrement, la Microbrasserie Nouvelle-France a créé une nouvelle bière, soit leur version de All Together, une collaboration mondiale entre microbrasserie visant à soutenir une cause qui vient en aide aux personnes touchés par la crise actuelle. Ils ont choisi de verser leur cachet, soit un montant de 863.71\$, à La Maison de l'Abondance de la Municipalité Saint Alexis des Monts, dont la mission première est de venir en aide aux personnes à faible revenu, démunies et ou handicapées et ce, sur le plan affectif, matériel et physique. Merci à la Microbrasserie Nouvelle-France de soutenir les organismes d'ici!

# Transport collectif de la MRC de Maskinongé







# ÉCONOMIQUE



Service disponible peu importe la raison.



Service accessible peu importe votre situation.



Service disponible dans la MRC de Maskinongé et aux alentours.

Réservation obligatoire pour l'ensemble des services, au plus tard la veille avant 15h.

Notre bureau est accessible sur rendez-vous.



# SÉCURITAIRE



Mesures de distanciation sociale à bord des véhicules et diminution du nombre de passagers par véhicules.



Mesures de désinfection des véhicules.



Port du masque ou du couvre-visage Fortement recommandé dans les véhicules.



819.840.0603

www.ctcmaskinonge.org

# Centre d'action bénévoles de la MRC de Maskinongé

En ce temps de confinement, le Centre d'action bénévole de la MRC de Maskinongé vous propose des pistes de solution afin de répondre à vos besoins existants.

# Téléphones réconfortants

- Vous désirez échanger avec une personne?
- ♦ Vous souffrez d'anxiété et/ou de solitude?

EN PARLER, ÇA FAIT DU BIEN!



Recevoir des appels d'un bénévole qui saura prêter une oreille attentive est un moyen concret pour vous aider à traverser cette difficile réalité.

# Popote volante

Ce service de repas vous est livré deux fois par mois, dans le confort de votre foyer.

- ♦ Vous êtes une personne âgée de 80 ans et plus;
- ♦ Vous êtes privé du support de votre entourage;
- ♦ Vous êtes une personne en perte d'autonomie temporaire ou permanente.

La popote est un moyen de garder votre équilibre alimentaire. Prenez soin de votre santé!

Pour connaître les procédés de tous nos services composez le 819-228-3224



# Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Piles et batteries dans le bac à récupération : c'est NON ! Un incendie fut évité de justesse au centre de tri



Dernièrement, un incendie a été évité de justesse au centre de tri de Récupération Mauricie. Cet incident a été causé par une batterie de perceuse ayant pris feu suite au contact avec le perforateur des contenants de plastique. La vigilance et l'intervention rapide des employés ont permis d'éviter l'embrasement de ce feu qui n'aura causé aucun dommage.

Cet incident rappelle les risques associés à la présence non souhaitée de résidus domestiques dangereux dans le bac à récupération. La Régie rappelle aux citoyens que ces produits doivent être disposés de façon sécuritaire à l'écocentre. Des produits comme par exemple aérosols, des bonbonnes de propane ou de butane, des ampoules fluocompactes, des piles et batteries ou des contenants de produits traitant (peinture, pastilles de chlore), des sont des exemples de produits dangereux qui ne devraient en aucun cas se retrouver dans un centre de tri.

Rappelons que dans le bac à récupération (bac bleu) seuls les imprimés, les contenants et emballages de papier, carton, plastique verre et métal sont acceptés. La Régie invite les citoyens à se référer à l'aide-mémoire distribué à chaque résidence annuellement.

En cas de doute, il est souhaitable de s'informer en nous contactant via l'un des moyens suivants:

- ⇒ 819 317-3130
- $\Rightarrow$  recyclage@rgmrm.com
- ⇒ en utilisant l'application mobile développée par RECYC-QUÉBEC :



# **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS**



# VOICI UN SOMMAIRE DE NOS DIVERSES COORDONNÉES POUR NOUS REJOINDRE:

Téléphone: 819-265-2046 / Télécopieur: 819-265-2481

www.saint-alexis-des-monts.ca



| Département                               | No.<br>Poste | Courriel                            |
|---|--------------|-------------------------------------|
| Réception                                 | 2800         | info@saint-alexis-des-monts.ca      |
| Taxation                                  | 2835         | lvincent@saint-alexis-des-monts.ca  |
| Direction/Trésorerie/<br>greffe           | 2850         | sclement@saint-alexis-des-monts.ca  |
|   | 2849         | gfrappier@saint-alexis-des-monts.ca |
| Urbanisme                                 | 2846         | permis@saint-alexis-des-monts.ca    |
|   |              | pbaril@saint-alexis-des-monts.ca    |
|   |              | smagny@saint-alexis-des-monts.ca    |
| Loisirs, sport, culture et communications | 2802         | arenaud@saint-alexis-des-monts.ca   |



# **CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRE Michel Bourassa

**CONSEILLERS (ÈRES)** 

Monsieur Yves Robert Madame Lorraine L. Lambert Monsieur Pierre Picotte Monsieur Jean-Pierre Frappier Monsieur Alexis Charbonneau Madame Mélanie Lacoursière